



Bulletin Officiel

Publié en application de l'article 31 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994

N° 3297 — Mardi 3 Mars 2009

— 14^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF 2

BANQUE NATIONALE AGRICOLE – BNA – 2

ADJUDICATIONS DES BONS DU TRESOR

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BONS DU TRESOR A COURT
TERME – BTC– DU 26/02/09 3

COURBE DES TAUX 3

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 4

ANNEXE

ETATS FINANCIERS AU 31-12-2008 :
PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie Sicaf porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le **mardi 17 Mars 2009 à 9 heures**, à l'hôtel AFRICA -50, Avenue Habib Bourguiba - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008.
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes et approbation des conventions y mentionnées.
- Approbation des états financiers et des annexes y afférents relatifs à l'exercice 2008.
- Quitus aux administrateurs.
- Affectation des résultats.
- Ratification de la cooptation de deux administrateurs.
- Fixation des jetons de présence.
- Pouvoir à donner.

Tout actionnaire désirant prendre part à cette assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

2009 - AS - 1082

BANQUE NATIONALE AGRICOLE - BNA -

Siège Social : rue Hédi Nouria, - TUNIS -

La Banque Nationale Agricole porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le **Samedi 14 mars 2009 à 9h** au siège de la Banque, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 - Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital de la banque.
- 2 - Augmentation du capital
- 3 - Modification corrélative des statuts
- 4 - Délégation des pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation du capital et la modification des statuts.

Tous les actionnaires sont admis à l'Assemblée sur justification de leur identité.

Ils peuvent s'y faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque.

Tous les documents destinés à l'Assemblée Générale Extraordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social, Rue Hédi Nouria Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques et des Garanties) durant le délai légal.

2009 - AS - 1081

AVIS

RESULTAT DE L'ADJUDICATION DES BTC DU 26/02/2009

Le trésor annonce que suite à l'adjudication des Bons du Trésor à Court Terme du 26/02/2009, un montant de 20,000 MD a été retenu dans les conditions ci-après :

Ligne BTC	Montant en MD	Taux le plus bas	Taux limite	Pourcentage du Taux limite	Taux moyen pondéré
BTC 52 semaines					
02-03-2010	20,000	4,35%	4,35%	100%	4,350%

2009 - AC - 59

COURBE DES TAUX DU 03 MARS 2009

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,532%		
TN0008000028	BTA 10 ans " 6,5% 10 Mars 2009 "		4,530%	1 000,342
TN0008002305	BTCT 52 semaines 27/10/2009		4,453%	
TN0008002313	BTCT 52 semaines 24/11/2009		4,443%	
TN0008002321	BTC 52 semaines 02/03/2010	4,411%		
TN0008000044	BTA 10 ans " 6,75% 12 Avril 2010 "		4,436%	1 024,379
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		4,878%	1 030,707
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"	5,239%		1 033,964
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		5,298%	1 096,146
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		5,325%	1 132,538
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,393%	1 079,645
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,586%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"	5,672%		1 069,521
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,824%	
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,192%		1 061,880

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

DESIGNATION DES OPCVM	GESTIONNAIRE	DATE DE DETACHEMENT DU DERNIER DIVIDENDE	VALEUR		PLUS OU MOINS VALUE								
			LIQUIDATIVE du 02/03/2009	LIQUIDATIVE du 03/03/2009	DEPUIS LE 31/12/2008 EN DINARS	EN %							
SICAV OBLIGATAIRES													
TUNISIE SICAV	Tunisie Valeurs	*S.C	126,302	126,315	0,755	0,60%							
SICAV RENDEMENT	SBT	31/03/2008	104,199	104,209	0,665	0,64%							
ALYSSA SICAV	UBCI Finance	30/05/2008	102,809	102,820	0,629	0,62%							
AMEN PREMIERE SICAV	Amen Invest	25/03/2008	105,638	105,647	0,690	0,66%							
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA Capitaux	14/04/2008	105,342	105,355	0,791	0,76%							
SICAV TRESOR	BIAT Asset Management	15/04/2008	105,504	105,539	0,745	0,71%							
SICAV L'EPARGNANT	STB Manager	26/05/2008	103,910	103,921	0,724	0,70%							
SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB BH	28/04/2008	103,794	103,807	0,769	0,75%							
INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/04/2008	107,087	107,099	0,881	0,83%							
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	27/05/2008	105,778	105,790	0,748	0,71%							
SANADETT SICAV	AFC	05/05/2008	109,080	109,093	1,044	0,97%							
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	05/05/2008	104,726	104,763	0,756	0,73%							
GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	12/05/2008	104,152	104,167	0,775	0,75%							
MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	30/05/2008	107,129	107,140	0,911	0,86%							
CAP OBLIGATAIRE SICAV	COFIB Capital Finances	02/06/2008	105,130	105,141	0,694	0,66%							
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	02/04/2008	106,735	106,747	0,736	0,69%							
SICAV AXIS TRESORERIE	AXIS Gestion	27/05/2008	107,246	107,261	0,752	0,71%							
SICAV ENTREPRISE	Tunisie Valeurs	23/05/2008	104,851	104,861	0,643	0,62%							
AMEN TRESOR SICAV	Amen Invest	18/03/2008	106,112	106,125	0,756	0,72%							
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	FPG	15/04/2008	105,122	105,150	0,728	0,70%							
TUNISO EMIRATIE SICAV	Auto Gérée	19/05/2008	103,874	103,880	0,791	0,77%							
FINA O SICAV	FINACORP	-	105,298	105,310	1,545	1,49%							
MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART Asset Management	-	104,131	104,146	0,595	0,57%							
AL HIFADH SICAV	TSI	-	102,081	102,095	0,717	0,71%							
FCP MAGHREBIA PRUDENCE							UFI	*S.C	**	1,146	1,147	0,007	0,61%
FCP SALAMETT CAP							AFC	*S.C		10,907	10,908	0,075	0,69%
FCP SALAMETT PLUS							AFC	15/05/2008		10,483	10,485	0,071	0,68%
AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP							CGF	-	**	104,144	104,223	0,859	0,83%
FCP SECURAS							STB Manager	-		103,094	103,109	0,596	0,58%
FCP AXIS AAA							AXIS Gestion	-		101,198	101,210	0,740	0,74%
SICAV MIXTES													
SICAV PLUS		Tunisie Valeurs	*S.C	41,727	41,739	0,248	0,60%						
SICAV AMEN		Amen Invest	*S.C	30,363	30,366	0,203	0,67%						
SICAV BNA		BNA Capitaux	14/04/2008	76,726	76,950	3,331	4,52%						
ATTIJARI VALEURS SICAV		ATTIJARI GESTION	30/05/2008	109,230	110,117	7,058	6,85%						
ATTIJARI PLACEMENTS SICAV		ATTIJARI GESTION	30/05/2008	1 091,674	1 099,314	64,634	6,25%						
SICAV L'INVESTISSEUR		STB Manager	21/05/2008	61,592	61,465	0,145	0,24%						
SICAV PROSPERITY		BIAT Asset Management	15/04/2008	101,543	101,590	1,406	1,40%						
ARABIA SICAV		AFC	05/05/2008	59,695	59,337	1,541	2,67%						
SICAV BH PLACEMENT		SIFIB BH	02/05/2008	45,440	45,507	1,032	2,32%						
SICAV AVENIR		STB Manager	19/05/2008	50,420	50,414	0,782	1,58%						
UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV		UBCI Finance	30/05/2008	96,083	96,088	1,273	1,34%						
UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV		UBCI Finance	30/05/2008	96,878	96,842	2,054	2,17%						
SICAV SECURITY		COFIB Capital Finances	02/06/2008	13,603	13,592	0,244	1,83%						
UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV		UBCI Finance	30/05/2008	77,036	77,042	2,749	3,70%						
SICAV CROISSANCE		SBT	31/03/2008	200,798	200,839	9,293	4,85%						
SICAV OPPORTUNITY		BIAT Asset Management	15/04/2008	109,522	109,596	1,596	1,48%						
STRATEGIE ACTIONS SICAV		SMART Asset Management	23/05/2008	1 465,762	1 467,648	32,562	2,27%						
FCP MIXTES													
FCP AXIS CAPITAL PROTEGE		AXIS Gestion	-	**	1 673,395	1 673,613	50,714	3,12%					
MAC CROISSANCE FCP		MAC SA	19/05/2008	**	145,540	145,844	4,855	3,44%					
MAC EQUILIBRE FCP		MAC SA	19/05/2008	**	136,945	137,004	3,439	2,57%					
MAC EPARGNANT FCP		MAC SA	19/05/2008	**	124,424	124,604	1,597	1,30%					
FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE		UFI	*S.C	**	1,606	1,592	0,073	4,81%					
FCP MAGHREBIA MODERE		UFI	*S.C	**	1,409	1,399	0,050	3,71%					
MAC EXCELLENCE FCP		MAC SA	19/05/2008	**	8 000,547	8 014,752	119,480	1,51%					
FCP IRADETT 20		AFC	15/05/2008		11,074	11,089	0,130	1,19%					
FCP IRADETT 50		AFC	15/05/2008		11,687	11,699	0,132	1,14%					
FCP IRADETT 100		AFC	15/05/2008		13,530	13,602	0,537	4,11%					
FCP IRADETT CEA		AFC	15/05/2008		12,445	12,533	0,591	4,95%					
FCP BIAT EPARGNE ACTIONS		BIAT Asset Management	15/04/2008	**	103,811	103,369	2,631	2,61%					
FCP BNAC PROGRES		BNA Capitaux	16/09/2008	**	104,613	104,441	3,256	3,22%					
FCP BNAC CONFIANCE		BNA Capitaux	16/09/2008	**	106,324	106,307	2,272	2,18%					
FCP VALEURS CEA		Tunisie Valeurs	-		13,420	13,426	0,337	2,57%					
FCP CAPITALISATION ET GARANTIE		Alliance Asset Management	-	**	1 065,611	1 065,949	14,740	1,40%					
FCP VALEURS SERENITE 2013		Tunisie Valeurs	*S.C	**	5 381,898	5 374,641	39,605	0,74%					
AL AMANAH PRUDENCE FCP		CGF	-	**	114,678	114,609	2,441	2,18%					
AL AMANAH EQUITY FCP		CGF	-	**	104,887	104,755	1,466	1,42%					
FCP FINA 60		FINACORP	*S.C	**	1 020,859	1 020,471	9,696	0,96%					
FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE		AXIS Gestion	*S.C		105,278	105,277	2,728	2,66%					
FCP AXIS TUNISIE INDICE		AXIS Gestion	*S.C		488,484	490,180	20,453	4,35%					
FCP KOUNOUZ		TSI	*S.C	**	113,664	113,547	4,706	4,32%					
FCP DELTA EPARGNE ACTIONS		STB Manager	-		100,597	100,396	3,367	3,47%					
FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE		MAXULA BOURSE	*S.C		101,152	101,305	0,981	0,98%					
FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE		MAXULA BOURSE	*S.C		100,776	100,928	0,572	0,57%					
FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE		MAXULA BOURSE	*S.C		100,507	100,573	0,189	0,19%					
FCP SECURITE		BNA Capitaux	*S.C	**	101,585	101,615	1,292	1,29%					
FCP OPTIMA		SIFIB BH	*S.C	**	101,276	101,746	1,933	1,94%					

* S.C. : SICAV de type Capitalisation ** V.L. Calculée hebdomadairement

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

e-mail : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF :
Mr. Mohamed Ridha CHALGHOU

IMPRIMERIE

du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**PLACEMENTS DE TUNISIE
- SICAF -**

Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mars 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

ACTIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
ACTIFS			
<u>Actifs non courants</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>			
Immobilisations corporelles		56 500	56 500
Moins : amortissements		(20 139)	(8 839)
		<u>36 361</u>	<u>47 661</u>
Immobilisations financières	3	8 664 618	8 575 386
<u>Total des actifs immobilisés</u>		<u>8 700 979</u>	<u>8 623 047</u>
<u>Total des actifs non courants</u>		<u>8 700 979</u>	<u>8 623 047</u>
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 297 967	6 661 630
Moins : provisions		(79 454)	(124 681)
	4	<u>6 218 513</u>	<u>6 536 949</u>
Autres actifs courants	5	68 745	70 095
Liquidités et équivalents de liquidités	6	<u>2 011</u>	<u>34 449</u>
<u>Total des actifs courants</u>		<u>6 289 269</u>	<u>6 641 493</u>
<u>Total des actifs</u>		<u><u>14 990 248</u></u>	<u><u>15 264 540</u></u>

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS			
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres		73 371	73 371
Résultats reportés		1 010 850	1 398 486
		<u>13 724 441</u>	<u>14 112 077</u>
<u>Total capitaux propres</u>		<u>13 724 441</u>	<u>14 112 077</u>
<u>avant résultat de l'exercice</u>			
Résultat net de l'exercice		1 216 303	1 112 364

<u>Total capitaux propres</u>	7	<u>14 940 744</u>	<u>15 224 441</u>
<u>avant affectation</u>			
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	49 504	40 099
<u>Total des passifs courants</u>		<u>49 504</u>	<u>40 099</u>
<u>Total des passifs</u>		<u>49 504</u>	<u>40 099</u>
<u>Total des capitaux propres et des passifs</u>		<u>14 990 248</u>	<u>15 264 540</u>

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2008
(Montants exprimés en dinar)

		<u>31 Décembre</u>	
	<u>Notes</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 168 591	1 006 134
Produits nets sur cessions de titres	10	171 598	239 008
Revenus des obligations et bons	11	-	396
Reprise sur provisions	4	47 205	14 521
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>1 387 394</u>	<u>1 260 059</u>
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Autres charges d'exploitation	12	157 253	145 807
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	13 278	22 271
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>170 531</u>	<u>168 078</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>1 216 863</u>	<u>1 091 981</u>
Charges financières nettes		(13)	-
Autres gains ordinaires		843	21 600
Autres pertes ordinaires		(84)	-
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		<u>1 217 609</u>	<u>1 113 581</u>
Impôt sur les sociétés	14	(1 306)	(1 217)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		<u>1 216 303</u>	<u>1 112 364</u>
<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>1 216 303</u>	<u>1 112 364</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Arrêté au 31 décembre 2008
(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	15	3 658 506	4 208 328
Dividendes et intérêts encaissés	16	1 168 591	1 006 134
Retrait sur compte à terme		-	500 000
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		<u>4 827 097</u>	<u>5 714 462</u>
Décaissements pour achats de titres	15	3 128 653	3 981 730
Distributions de dividendes	17	1 499 959	1 499 960
Jetons de présence		9 000	24 000
Autres décaissements		132 691	113 541

<u>Total des décaissements d'exploitation</u>	4 770 303	5 619 231
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>	56 794	95 231
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT</u>		
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles	-	21 600
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	-	(56 500)
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	3 (89 232)	(30 046)
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT</u>	(89 232)	(64 946)
Variation de trésorerie	(32 438)	30 285
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	34 449	4 164
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	2 011	34 449

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2008

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995, la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n°2001-91 du 7 août 2001 et la loi n°2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2008, à D : 8.664.618, contre D : 8.575.386 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Titre		Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• ASTREE	165.301	40,059	6.621.747	
• ASTREE ATTR GRATUITE 2008	165.301	-	-	
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604	
• SICOAC	15.630	13,115	204.983	
• Air liquide	17.041	10,380	176.886	
• ASTREE DA CP 27	40	2,5	100	
• Air Liquide DA	11	11,745	129	
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169	
<u>Total</u>			<u>8.664.618</u>	

Les mouvements enregistrés sur ce poste s'analysent comme suit :

<u>Solde au 31 décembre 2007</u>	<u>8.575.386</u>
<u>Acquisitions</u>	
* Air Liquide DA	129
* ASTREE	36.603
* Air liquide	52.500
<u>Solde au 31 décembre 2008</u>	<u>8.664.618</u>

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 6.218.513, contre D : 6.536.949, en 2006. Il se détaille comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable	
• BIAT	26.350	36,040	949.647	
• UBCI	16.760	28,344	475.050	
• UIB	10.094	13,495	136.215	
• Monoprix	18.203	32,367	589.169	
• SITEX	3.682	22,451	82.664	
• SICAV- CROISSANCE	4.266	191,167	815.519	
• SICAV- RENDEMENT	7.051	103,544	730.089	
• SACEM	10.000	0,172	1.720	
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000	
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629	
• SFBT	3.235	7,913	25.600	
• SFBT DA 2007 1/13	11	6,090	67	
• SEPT MOLKA HOTEL	2.000	100,000	200.000	
• SIAM	108.580	5,164	560.707	
• SHEK Palm Marina	2.000	123,191	246.382	
• Ste Touristique Mouradi	6.928	121,414	841.156	
• SATHOP	5.440	111,462	606.353	
<u>Total brut</u>			<u>6.297.967</u>	
• Provision pour dépréciation des titres			(79.454)	
<u>Total net</u>			<u>6.218.513</u>	
Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :				
<u>Solde au 31/12/2007</u>			<u>6.536.949</u>	
<u>Achats</u>			<u>3.123.246</u>	
♦ SICAV - Rendement		2.096.372		
♦ SICAV - Croissance		380.252		
♦ UIB		40.269		
♦ SATHOP		606.353		
<u>Ventes</u>			<u>(3.549.422)</u>	
♦ SICAV Rendement		2.097.670		
♦ SICAV Croissance		533.740		
♦ Ste Touristique Mouradi		94.946		
♦ SIAM		280.302		
♦ SHEK Palm Marina		492.764		
♦ SEPT MOLKA HOTEL		50.000		
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Croissance</u>			<u>58.721</u>	
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Rendement</u>			<u>3.792</u>	
<u>Reprises sur provision</u>			<u>45.227</u>	
♦ Dotations	(1.978)			
♦ Reprises	47.205			
<u>Solde au 31/12/2008</u>			<u>6.218.513</u>	
Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :				
Titre	Solde au 31/12/07	Dotation	Reprise	Solde au 31/12/08
• BIAT	45.990	-	45.990	-
• UIB	13.432	1.978	-	15.410
• SITEX 53.539	-	1.215	52.324	
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	124.681	1.978	47.205	79.454

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 68.745, contre D : 70.095 à l'issue de l'exercice 2007 et se détaille comme suit :

	2008	2007
♦ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 14)	68.348	69.698
♦ Compte d'attente	272	272
♦ Charges constatées d'avance	125	125
<u>Total</u>	<u>68.745</u>	<u>70.095</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2008, un solde de D : 2.011, contre D : 34.449 en 2007. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		2008	2007
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		1.010.850	1.398.486
<u>Total</u>		<u>13.724.441</u>	<u>14.112.077</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	1.216.303	1.112.364
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>14.940.744</u>	<u>15.224.441</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,216	1,112

(A) Au 31 Décembre 2008, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

Note 7 (suite): Capitaux Propres**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

(Montants exprimés en dinar)

	Capital social	Réserve légale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2006</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	586 139	2 312 347	15 612 077
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2007						2 312 347	(2 312 347)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006						(1 500 000)		(1 500 000)
Bénéfice net de l'exercice 2007							1 112 364	1 112 364
<u>Solde au 31 Décembre 2007</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486	1 112 364	15 224 441
Affectations approuvées par l'AGO du 17 Mars 2008						1 112 364	(1 112 364)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007						(1 500 000)		(1 500 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2008							1 216 303	1 216 303
<u>Solde au 31 Décembre 2008</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 010 850	1 216 303	14 940 744

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 49.504, contre D : 40.099 en 2007 et se détaillent comme suit :

	2008	2007
• Etat, retenues à la source	4.890	10.560
• Etat, TCL à payer	965	930
• Actionnaires, dividendes à payer	20.628	20.587
• Charges à payer	23.021	8.022
<u>Total</u>	<u>49.504</u>	<u>40.099</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2008 à D : 1.168.591, contre D : 1.006.134 en 2007.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

	Titre <i>de coupons</i>	Nombre <i>par action</i>	Dividende	Dividendes
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720	
• ASTREE	165.301	2,000	330.602	
• AIR LIQUIDE	15.392	10,500	161.616	
• MONOPRIX	18.203	5,600	101.937	
• SICAV RENDEMENT	9.268	3,928	36.405	
• BIAT	18.600	1,000	18.600	
• BIAT NS	7.750	0,250	1.937	
• SICAV CROISSANCE	5.368	3,712	19.926	
• UBCI	16.760	1,200	20.112	
• ESSO	231	73,180	16.905	
• SFBT	3.235	0,575	1.860	
• SITEX (exercice 2007)	3.682	0,600	2.209	

• SICOAC	15.630	2,480	38.762
----------	--------	-------	--------

Total1.168.591**Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES**

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2008.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 171.598, contre D : 239.008, à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

Titres	Plus ou (moins)-values réalisées
• SHEK Palm Marina	32.417
• SICAV Croissance	33.537
• S.I.A.M	47.739
• Société Touristique Mouradi	6.218
• SICAV Rendement	9.432
• SEPT MOLKA HOTEL	8.556
<u>Sous total (1)</u>	<u>137.899</u>
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	58.721
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Rendement</u>	3.792
<u>Sous total (2)</u>	<u>62.513</u>
<u>Moins values réalisées</u>	
• SICAV Rendement	(28.814)
<u>Sous total (3)</u>	<u>(28.814)</u>
<u>Total (1+2+3)</u>	<u>171.598</u>

Note 11 : REVENUS DES OBLIGATIONS ET DES BONS

Les revenus du compte à terme accusent, à la clôture de l'exercice, un solde nul, contre un solde de D : 396 à l'issue de l'exercice précédent.

Note 12: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève, en 2008, à D : 157.253, contre D : 145.807, en 2007.

Il se détaille comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
• Services extérieurs, marché financier	11.884	12.282
- CMF	601	
- STICODEVAM	8.923	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	18.600	20.046
• Publicité, publications, relations publiques		3.632
		2.614

• Services bancaires et assimilés	91	156
• Frais de garde	48.804	32.202
• Jetons de présence	24.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	5.407	14.302
• Impôts & taxes	3.800	3.367
• Frais de gestion Banque de Tunisie	30.090	30.090
• Dons et subventions	3.000	-
• Autres charges	7.945	6.748
<u>Total</u>	<u>157.253</u>	<u>145.807</u>

Note 13 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 13.278 contre D : 22.271, en 2007 et se détaillent comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
• Dotations aux amortissements	11.300	8.839
• Dotations aux provisions (cf.note 4)	1.978	13.432
<u>Total</u>	<u>13.278</u>	<u>22.271</u>

Note 14 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 1.306, contre D : 1.217 en 2007. Il est déterminé comme suit :

	<u>2008</u>	<u>2007</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.217.609</u>	<u>1.113.581</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	1.978	13.432
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent	267.364	197.135
- Moins value réalisée sur SICAV Rendement après distribution de dividendes	28.814	62.802
- Pertes non déductibles	84	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.168.591)	(1.006.134)
- Reprise sur provision pour titres	(21.156)	(14.522)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice en cours	(329.878)	(267.364)
- Plus values sur cessions de titres cotés	-	(167.593)
<u>Bénéfice fiscal avant provision</u>	<u>(3.776)</u>	<u>(68.663)</u>
- Déduction provisions pour titres	-	-
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(3.776)</u>	<u>(68.663)</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(3.776)</u>	<u>(68.663)</u>
<u>Impôt sur les sociétés (minimum légal)</u>	<u>1.306</u>	<u>1.217</u>

A imputer

- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(69.698)	(70.915)
- Régularisation Impôt 2007	44	-
<u>IS à reporter</u>	(68.348)	(69.698)

Note 15 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		3.549.421
- Placements courants	3.549.421	
• Plus value sur cession		137.899
• Moins value sur cession		(28.814)
<u>Encaissements</u>		<u>3.658.506</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.123.246
- Placements courants	3.123.246	
• Frais sur achat de titres		5.407
<u>Décaissements</u>		<u>3.128.653</u>

Note 16 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété		1.168.591
<u>Encaissements</u>		<u>1.168.591</u>

Note 17 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 17 Mars 2008 en dividendes		1.500.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2007		20.587
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2008		(20.628)
<u>Décaissements</u>		<u>1.499.959</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 17 Mars 2008, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.990.248 et un bénéfice net de D : 1.216.303, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2008, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.

7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 18 février 2009

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007 a autorisé la convention de services administratif et financier conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placement de Tunisie – SICAF ».

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle d'un montant de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune autre convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions de l'article ci-avant indiqué.

Tunis, le 18 février 2009

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL